

DEPARTEMENT DES
LANDES

COMMUNE
D'EYRES-MONCUBE

**PROCES- VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 juillet 2023 à 20h00, à la salle du
Conseil, sous la Présidence de Bernard
LABADIE, Maire, en session ordinaire.**

Membres présents : LABADIE Bernard, LABADIE Benoît, BARROUILHET Laurence, DUTOYA Didier, BOUNIORT Jean-Marc, CHAPUY Ligia, DUCOS Bruno, DARBINS Jean-Jacques, LEFRANC Hervé, MEUNIER Monique

Membres excusés : CLAVÉ Séverine,

Secrétaire de séance : BARROUILHET Laurence

Date de convocation : 3 juillet 2023

Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE le procès-verbal du 9 juin 2023.

DCM2023 21 : Désignation des référents déontologues élus et adhésion au service du Centre de Gestion des Landes Collège de Référents Déontologues Elus.

Ce service est ouvert aux collectivités affiliées ou non dont l'adhésion sera matérialisée par une convention avec le Centre de Gestion des Landes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De désigner Messieurs Pierre LARROUMEC, Magistrat Honoraire, et Alain PARIENTE, Professeur d'Université en Finances Publiques, qui composent le collège de référents déontologues des élus, pour être les référents déontologues des élus de la collectivité ;
- D'adopter les termes de la convention d'adhésion au service de référent déontologue créé par le Centre de Gestion des Landes afin de garantir la confidentialité de la transmission des demandes et leur bonne instruction par les référents déontologues désignés ci-avant.

DCM2023 22 : Passage en LED de l'éclairage du hall des sports : demande de subvention (fonds de concours)

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 20 mars 2023, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire dans le programme pour l'année 2023, le passage en LED de l'éclairage du hall des sports pour un montant prévisionnel des travaux de 13 800.00 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

<i>Fonds de concours CCCT</i>	<i>5 000.00 €</i>
<i>Fonds propres</i>	<i>8 800.00 €</i>
<i>Emprunt</i>	<i>13 800.00 €</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de solliciter** l'attribution d'une subvention au titre du fonds de concours aux communes de Chalosse Tursan